

Union Européenne – Etiquetage et traçabilité des OGM

Par Inf'OGM

Publié le 18/04/2004

Le 18 avril 2004, la nouvelle réglementation européenne sur l'étiquetage et la traçabilité des denrées alimentaires et denrées pour animaux contenant plus de 0,9% d'OGM est entrée en vigueur dans l'ensemble des Etats membres. Cette réglementation vise à garantir une liberté de choix pour le consommateur qui reste majoritairement méfiant face aux OGM. Toutefois très peu de produits alimentaires génétiquement modifiés sont vendus en grande surface, la majorité des OGM étant destinés à l'alimentation animale. De plus, selon Greenpeace, cet étiquetage est incomplet dans la mesure où les produits issus des animaux nourris aux OGM sont exclus de l'étiquetage obligatoire. Ainsi l'enseigne Carrefour a pris l'initiative de préciser dans ses étalages que les aliments vendus sous sa marque sont exempts d'OGM. C'est notamment le cas des volailles nourries avec des tourteaux non génétiquement modifiés.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-etiquetage-et-tracabilite-des-ogm/